



ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE PARTICULIER

Protégez vos droits au quotidien !

Ce contrat vous permet d'être informé de vos droits et de défendre vos intérêts. Il intervient dans de nombreuses situations de la vie privée et salariée (une mésentente avec un vendeur suite à un achat ou encore un désaccord avec un employeur). Il protège aussi votre famille.



Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?

- **Un accompagnement juridique personnalisé**

En cas de litige garanti vous opposant à un tiers, notre équipe de juristes vous informe sur la nature de vos droits et assure la défense de vos intérêts.

Lorsqu'une solution amiable est envisageable, elle est privilégiée pour régler rapidement votre litige.

- **Une participation financière en cas de procédure**

Si une procédure s'avère nécessaire et après accord du gestionnaire de votre dossier sur les actions envisagées, nous prenons en charge les frais d'avocat en fonction des barèmes prévus à votre contrat dans une limite de 25 000 euros.

Le saviez-vous ?

Détenteur d'une assurance Auto ou Habitation



Bénéficiez de - 20%
sur votre contrat

Protection Juridique Particulier



Le tableau de garanties

Formules	Garanties	Détails des garanties	Délai de carence*	Seuils d'intervention amiable /judiciaire
Econum	Résidence principale et secondaire	Achat/vente	Aucun délai	300 €/1000 €
		Litige locataire ou occupant vis-à-vis du propriétaire	1 an	
		Voisinage	1 an	
		Copropriété	Aucun délai	
		Urbanisme	Aucun délai	
	Consommation de biens mobiliers et services	Achat/vente/location de biens mobiliers	Aucun délai	
		Prestation de service	Aucun délai	
	Véhicule terrestre à moteur	Achat/vente	Aucun délai	
		Location	Aucun délai	
		Entretien, réparations	Aucun délai	
		Assurance	Aucun délai	
	Travail	En tant que salarié vis-à-vis de l'employeur	1 an	
	Emplois familiaux	Employés de maison	Aucun délai	
		Assistante maternelle	Aucun délai	
	Santé	Sécurité sociale, mutuelle	Aucun délai	
		Responsabilité médicale (praticien, hopital)	Aucun délai	
		Accidents du travail, maladies professionnelles	Aucun délai	
	Prestations sociales	Allocations familiales	Aucun délai	
		Organismes de retraites	Aucun délai	
		Assurance chômage	Aucun délai	
	Aide aux victimes	Victime d'infraction pénale	Aucun délai	
		Usurpation d'identité	Aucun délai	
		E-réputation	Aucun délai	
Usurpation d'immatriculation		Aucun délai		
Administration fiscale	Impôt sur le revenu	Aucun délai		
	Impôts locaux	Aucun délai		
	Droits d'enregistrement lors de mutations	Aucun délai		
Pension alimentaire	Recouvrement pension alimentaire	Aucun délai		
Succession	Héritier en litige avec ascendants, descendants, collatéraux	1 an (hors décès accidentel)		
Association	Membre bénévole	Aucun délai		
	Président	Aucun délai		
Optimum (Econum +)	Divorce	Par consentement mutuel	2 ans	150 €/ 600€ sauf construction et travaux 150 €/ 1500 €
		Dissolution de PACS		
	Etat des personnes	Filiation	1 an	
		Adoption		
		Protection des majeurs : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice		
	Donation/legs/succession	Legs et donations	1 an	
		Litige avec le conjoint successible		
Construction et travaux immobiliers	Travaux de construction, rénovation, réhabilitation	2 ans		
	Travaux d'embellissements et d'entretien	6 mois		

*Délai de carence : il s'agit de la période durant laquelle la garantie n'est pas acquise.

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions indiquées aux Conditions Générales du contrat et aux Conditions Particulières souscrites.

Plafond d'indemnisation client au 01 janvier 2019

Les frais, émoluments, droits et honoraires d'avocat sont remboursés dans la limite des plafonds d'indemnisation ci-dessous **après accord écrit de l'assureur. À défaut, les frais engagés ne sont pas pris en charge.**

Les montants sont indexés annuellement sur l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages (base octobre 2015).

INTERVENTION SELON LA JURIDICTION	Montant TTC
Consultation écrite par avocat	175 € TTC
Assistance à expertise ¹⁾ , Mesure d'instruction ¹⁾	352 € TTC
Expertise Judiciaire (y compris consignation)	5 147 € TTC
Commissions administratives ou civiles	454 € TTC
Requête préalable	227 € TTC
Recours gracieux (contentieux administratif)	390 € TTC
Ordonnance référé	585 € TTC
Appel sur ordonnance	682 € TTC
Juge de l'exécution	585 € TTC
Tribunal de Police et proximité	389 € TTC
Tribunal correctionnel	682 € TTC
Appel en matière correctionnelle	910 € TTC
Partie civile :	
Médiation	389 € TTC
Constitution de partie civile	585 € TTC
Renvoi sur intérêts civils	682 € TTC
Transaction ayant abouti à un protocole d'accord ²⁾	910 € TTC
Tribunal d'instance et proximité	975 € TTC
Tribunal de grande instance	1 235 € TTC
Tribunal de commerce	1 235 € TTC
Tribunal administratif	1 235 € TTC
Tribunal des affaires de sécurité sociale	1 235 € TTC
Tribunal pour enfants	683 € TTC
Autres juridictions	910 € TTC
Conseil de prud'hommes	
Audience de conciliation	520 € TTC
Audience de jugement	910 € TTC
Audience de départition	781 € TTC
Divorce par consentement mutuel/dissolution pacs	1 235 € TTC
Cour d'appel	1 235 € TTC
Conseil d'état, Cour de cassation	
Consultation	1 468 € TTC
Pourvoi	2 267 € TTC
Cour d'assises 1er jour :	1 689 € TTC
Cour d'assises journée supplémentaire	682 € TTC

1) par intervention sachant que le maximum pris en charge en matière d'assistance à expertise ou mesure d'instruction est de 3 fois le montant soit 1056 € quel que soit le nombre d'interventions par litige.

2) si la transaction n'aboutit pas à un protocole d'accord ce montant est divisé par 2

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions indiquées aux Conditions Générales du contrat et aux Conditions Particulières souscrites.

Conditions en vigueur au 09/12/2019, susceptibles d'évolution. Document à caractère publicitaire.

Notre équipe de juristes à votre disposition :

1

Information juridique
par téléphone



- ✓ Un juriste répond à vos questions et vous apporte un conseil adapté et personnalisé.

2

Tentative de
résolution amiable du
différend



- ✓ Une solution amiable est toujours privilégiée afin de résoudre simplement et rapidement le litige.

3

Accompagnement
judiciaire



- ✓ Votre juriste dédié vous accompagne tout au long de la procédure avec l'avocat de votre choix et règle ses honoraires conformément au contrat.



Cas pratique : comprendre quand intervient votre assurance

- **Exemple avec la garantie « Consommation de biens mobiliers et services »**

M. Anglade vient de commander un meuble en kit sur un site marchand. Après la réception, il se rend compte qu'il ne dispose pas de toutes les pièces, le colis est incomplet. Le vendeur n'a pas répondu à sa réclamation.



Notre juriste vérifiera les éléments du dossier (la facture, le bon de commande, etc.) puis une gestion amiable du différend sera entreprise en vue d'une résolution rapide. Si les démarches amiables n'aboutissent pas, le tribunal compétent sera saisi avec l'avocat de M. Anglade afin qu'il obtienne réparation.

Conditions en vigueur au 09/12/2019.

Les avantages et garanties présentés dans ce document sont soumis au respect des dispositions réglementaires et contractuelles, selon conditions, franchises et exclusions prévues aux Conditions générales, Conditions particulières et conditions tarifaires, applicables au contrat souscrit. L'assurance Protection Juridique est un contrat proposé par Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 € ayant son siège social situé à 2, rue Vasco de Gama – Saint Herblain, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659.

Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - n° Orias 07 025 585 vérifiable sur www.orias.fr



Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone **0 800 118 811** Service & appel gratuits

Et retrouvez-nous également sur :

